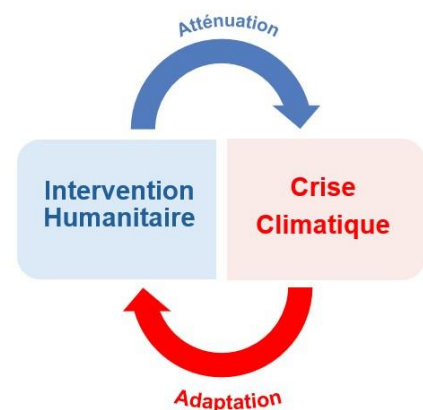


Objectif

Cette politique définit l'approche de Medair en matière de gestion des impacts environnementaux et climatiques de ses activités et la manière dont elle intègre ces impacts dans sa programmation. Elle s'applique à toutes les opérations de Medair, y compris celles de ses partenaires opérationnels ¹.

Aperçu

Medair est une organisation humanitaire chrétienne qui intervient en cas de conflit, de maladie ou de catastrophe afin que les populations les plus vulnérables et les plus difficiles à atteindre puissent vivre avec dignité et espérance. Nous constatons les effets dévastateurs du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur de nombreuses personnes parmi les plus vulnérables au monde, aggravant des situations déjà fragiles où la résilience est mise à mal. Tout en répondant aux besoins humanitaires immédiats, Medair vise également à renforcer la capacité des communautés à faire face aux chocs futurs grâce à des mesures **d'adaptation au changement climatique**. Medair reconnaît également les impacts négatifs potentiels de ses opérations qui contribuent à la crise climatique et à la dégradation de l'environnement et cherche à les réduire en appliquant des mesures **d'atténuation au changement climatique**.



Nos actions d'aujourd'hui ont un impact sur la façon dont les gens pourront vivre demain. Répondre à la crise climatique est essentiel pour vivre notre foi et participer à la restauration de toute chose par Dieu, y compris le monde naturel. Notre foi nous pousse à prendre soin du monde et du bien-être d'autrui. C'est pourquoi l'engagement de Medair en faveur de la durabilité environnementale soutient notre mission humanitaire de sauver des vies et l'expression de notre foi dans l'aide d'autrui. Nous agissons ainsi avec espoir pour l'avenir.

Adaptation au changement climatique

Le changement climatique a des répercussions considérables sur les besoins humanitaires et constitue un facteur aggravant important des crises. Ses effets s'intensifient et toucheront davantage les populations déjà vulnérables. Heureusement, des ressources existent pour identifier les scénarios probables et ainsi optimiser la conception des interventions et limiter

¹Les partenaires sont demandés de respecter les Principes directeurs de Medair lorsqu'ils ne disposent pas de politiques environnementales distinctes et équivalentes, identifiées lors de leur vérification préalable. Toutefois, ils ne sont pas tenus de mettre en œuvre toutes les actions requises ni de prendre des engagements indépendants (par exemple, la Charte climatique et les Normes humanitaires fondamentales). Medair apportera son soutien à la conception et à la mise en œuvre des programmes afin de garantir le respect des principes directeurs.

les conséquences négatives. Medair s'engage à ce que la conception et la mise en œuvre de ses programmes intègrent une identification claire des risques climatiques spécifiques et des mesures d'adaptation.

Atténuation du changement climatique

Bien que notre contribution à l'impact environnemental puisse paraître modeste, la gérer demeure essentielle pour plusieurs raisons : 1) notre **conscience** de gérer les ressources naturelles et financières de manière responsable et de préserver la planète ; 2) notre **crédibilité** , qui nous permet de démontrer l'attention que nous portons à l'impact de nos activités ; et 3) nos **engagements** en faveur de l'action climatique. Ce dernier point se traduit par notre adhésion à la [Charte sur le climat et l'environnement pour les organisations humanitaires](#), à laquelle ont adhéré plus de 470 autres organisations (to date) et [28 donateurs institutionnels gouvernementaux](#). La Charte sur le climat définit sept engagements clés, dont les engagements n° 1 et n° 2 énoncent deux priorités essentielles.

Engagements de la Charte pour le climat et l'environnement:

1. Intensifier notre action pour répondre à des besoins humanitaires croissants et aider les populations à s'adapter aux effets des crises climatiques et environnementales
2. Maximiser la durabilité environnementale de nos programmes et opérations, et réduire rapidement nos émissions de gaz à effet de serre
3. Promouvoir le leadership des communautés et acteurs locaux
4. Accroître notre capacité à comprendre les risques climatiques et environnementaux et à élaborer des solutions basées sur des données fiables
5. Collaborer dans le secteur humanitaire et au-delà pour renforcer l'action en faveur du climat et de l'environnement
6. Utiliser notre pouvoir d'influence pour mobiliser une action urgente et plus ambitieuse en faveur du climat et de l'environnement
7. Définir des cibles et mesurer nos progrès à mesure que nous mettons en œuvre nos engagements

Medair est également certifiée conforme à la [Norme humanitaire fondamentale](#) de qualité et de redevabilité (CHS) , dont l'engagement 3 (*Les personnes et les communautés affectées les une crises sont mieux préparées et plus résilientes*), l'engagement 4 (*...ont accès à un soutien qui ne porte pas préjudice aux personnes ou à l'environnement*) et l'engagement 9 (*...peuvent s'attendre à une gestion éthique et responsable des ressources*) ont des implications environnementales.

Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité : Les exigences spécifiques en matière d'environnement comprennent

- **3.2** Soutenir les capacités locales pour anticiper et réduire les risques de crises ou de catastrophes potentielles;
- **3.3** Planifier et mettre en œuvre des programmes qui contribuent à produire des effets positifs à long terme sur la vie des personnes, leurs moyens de subsistance, l'économie locale et l'environnement;
- **4.2** Identifier, prévenir, atténuer et traiter les impacts négatifs potentiels et avérés des programmes sur l'environnement;
- **4.5** Adopter une approche organisationnelle cohérente pour réduire les impacts environnementaux négatifs de l'organisation et de ses actions, conformément aux bonnes pratiques reconnues;
- **9.4** Gérer et utiliser les ressources pour atteindre l'objectif visé, en minimisant les déchets et l'impact sur l'environnement.

De plus, de nombreux bailleurs de fonds ont des exigences et des normes environnementales. Une liste non exhaustive d'exemples est fournie à l'annexe 1 ; toutefois, les exigences et normes les plus récentes doivent être consultées directement auprès des bailleurs de fonds concernés, car elles sont mises à jour régulièrement.

Principes directeurs de Medair

Cette politique recense les ressources et les approches permettant à Medair ²de respecter ces engagements et exigences. De manière générale, Medair vise à :

- 1) **Adopter l'approche « Ne pas nuire »** – Medair n'accepte aucune atteinte intentionnelle et délibérée à l'environnement et identifie activement les risques potentiels afin de les éviter et/ou de les atténuer. Les projets sont conçus en tenant compte des aspects environnementaux afin de réduire les impacts négatifs sur l'environnement et de veiller à ce que les risques climatiques soient pris en compte.
- 2) **Respecter (ou dépasser) la réglementation et la législation environnementales** – Medair applique au minimum les exigences environnementales nationales et celles des bailleurs de fonds, notamment en alertant les autorités compétentes si elle a connaissance d'un risque imminent de dommages environnementaux.
- 3) **Réduire les déchets au minimum** – Medair réduit les déchets grâce à la réutilisation, à la gestion des approvisionnements, au recyclage (lorsque cela est possible) et au tri des déchets afin de garantir une élimination appropriée des déchets dangereux et de bénéficier d'une réduction des volumes globaux grâce au détournement des déchets (par exemple, les déchets organiques utilisés pour l'alimentation animale ou le compost).
- 4) **Privilégier l'utilisation efficace des ressources** – Medair privilégie l'utilisation efficace des ressources, notamment les stocks physiques, l'eau, l'énergie et autres. Cela inclut notamment les énergies renouvelables pour l'approvisionnement en électricité, l'utilisation d'équipements à faible consommation d'énergie, la réparation rapide des fuites d'eau, la préférence pour l'eau traitée plutôt que les bouteilles en plastique, ainsi qu'une gestion efficace des stocks afin de réduire les déchets liés aux produits périmés, entre autres.
- 5) **Prendre en compte les aspects environnementaux dans le choix des fournisseurs et des sous-traitants** – Medair attribue des notes environnementales aux fournisseurs conformément aux procédures opérationnelles afin de privilégier les processus de fabrication et de manutention durables, les analyses du cycle de vie à faible impact, la durabilité et l'acceptabilité, la réduction des coûts d'exploitation courants, l'emballage et le transport, ainsi que d'autres facteurs.
- 6) **Mettre en œuvre des pratiques visant à réduire les émissions** – Medair donne la priorité aux mesures qui réduisent les émissions, telles que la réduction des vols grâce au regroupement des déplacements, l'utilisation et la planification efficaces des véhicules, la conception d'infrastructures tenant compte de l'empreinte carbone en utilisant des matériaux alternatifs ou en réduisant les produits à fortes émissions, les pratiques de gestion de l'information, et autres.
- 7) **Soutenir la généralisation de la sensibilisation et des pratiques en matière de climat et d'environnement** – Medair fournit des ressources, des conseils, des formations et des messages à l'ensemble du personnel, des bénévoles et des autres parties prenantes afin de les sensibiliser au climat et à l'environnement, dans le but de soutenir l'application des principes directeurs, l'adoption de mesures environnementales et l'amélioration de la conception des programmes et de l'analyse des risques en tenant compte des enjeux climatiques.

L'annexe 2 répertorie les engagements existants de Medair en matière de principes directeurs et d'outils.

²y compris nos partenaires de mise en œuvre

Ressources Medair

Des ressources clés sont annexées à cette politique ; toutefois, il s'agit de documents évolutifs faisant l'objet d'améliorations continues. Le [site Intranet Climat](#) est mis à jour avec les modèles de documents et les guides les plus récents.

Actions requises³

Le 'Roadmap' sur les émissions de gaz à effet de serre comprend des actions que tout le personnel de Medair doit entreprendre pour réduire les émissions liées à leurs activités, ainsi que des procédures opérationnelles supplémentaires et des directives à l'intention des responsables de la logistique et des programmes. Ce [Roadmap](#) sera mise à jour au fur et à mesure des prochains suivis des émissions (Annexe 3).

Des **Plans locaux de gestion environnementale** (LEMP) sont mis en œuvre sur tous les sites de projet. Ils recensent les risques environnementaux potentiels propres aux zones de projet et aux activités prévues, ainsi que les mesures visant à réduire les impacts environnementaux négatifs. Les LEMP sont des documents descriptifs mis à jour annuellement et destinés à identifier les risques environnementaux et les actions d'atténuation ⁴. Les principaux éléments d'un LEMP sont les suivants :

- Les évaluations environnementales sont réalisées à l'aide de l'outil Nexus Environmental Assessment Tool (NEAT+). Elles permettent de représenter les vulnérabilités environnementales de chaque site d'intervention et d'évaluer les interventions susceptibles d'entraîner des modifications physiques de l'environnement (par exemple, la construction d'un nouveau système d'approvisionnement en eau ou la réhabilitation d'abris). Les impacts environnementaux des activités non couvertes par l'outil NEAT+ (par exemple, la prestation de services de santé) sont également pris en compte dans le document principal du LEMP.
- Auto-évaluation des opérations à l'aide de l'outil Green Office afin d'identifier les axes d'amélioration dans la mise en œuvre des Principes directeurs et de fournir un indicateur permettant de suivre l'évolution au fil du temps, et
- Plans d'action mettant en évidence les priorités pour chaque cycle annuel.

³Pour le personnel et la programmation de Medair

⁴ Les comptes rendus des mesures d'atténuation prises sont intégrés à la documentation et aux rapports du projet.

Le modèle est mis à jour en continu et est disponible [ici](#) (Annexe 4). Chaque site de projet conserve une version complétée. Les directeurs nationaux sont responsables de la mise à jour annuelle des LEMP. Les responsables de chaque site de projet (par exemple, les coordinateurs de projet) veillent à ce que le personnel logistique et sectoriel y contribue de manière suffisante. Le personnel de soutien et de programme élargi doit être informé régulièrement du contenu du LEMP (et pas seulement lors des réunions d'information). Le processus de mise à jour annuelle est supervisé et soutenu par le Conseiller climatique.

L'intégration des enjeux climatiques dans la conception des programmes est indispensable pour tous les programmes nationaux afin de garantir une prise en compte adéquate des risques climatiques et environnementaux actuels et futurs. Au minimum, les risques climatiques et les mesures de d'atténuation des risques sont identifiés dans les **plans stratégiques nationaux (CSP)** mis à jour annuellement. Chaque programme national devrait utiliser les ressources disponibles pour suivre les projections climatiques ⁵, les tendances saisonnières ⁶ et les impacts récurrents ⁷ afin de s'assurer que la conception des programmes est adaptée (par exemple, les infrastructures doivent être conçues pour faire face aux risques climatiques probables) et que les ressources sont suffisantes pour répondre aux impacts probables (par exemple, épidémies, nouveaux déplacements de population, etc.). Des ressources supplémentaires comprennent le [Climate](#) Summary pour chaque programme national. Ces documents recensent les aléas climatiques prioritaires ainsi que les adaptations potentielles dans le contexte humanitaire des réponses courantes de Medair. D'autres ressources sectorielles sur l'adaptation au climat sont disponibles, ainsi que des exemples de l'application des mesures d'adaptation au climat à la réponse humanitaire dans la conception et les propositions de projets. En cas de besoin, veuillez vous connecter avec le Conseiller climatique pour identifier les ressources pertinentes.

Ressources externes

De nombreuses ressources utiles, élaborées par d'autres, existent pour le contexte humanitaire. Le [site Intranet Climat](#) propose une liste en bas de page, régulièrement mise à jour, qui couvre les approches et informations environnementales générales ainsi que des guides et listes de contrôle spécifiques.

⁵Y compris les projections à long terme et les tendances identifiées qui ont un impact cumulatif sur les populations touchées (par exemple, sécheresses ou tempêtes sévères consécutives).

⁶Par exemple, des analyses hydrométéorologiques sur le comportement des saisons des pluies et des périodes de sécheresse, ou sur l'évolution des indices de sécheresse.

⁷De nombreux risques climatiques sont cycliques et des impacts de niveau d'urgence peuvent être anticipés dans la conception des projets en se basant sur les années précédentes.

Voici quelques exemples actuels :

- [IASC](#) Climate Crisis Roadmap 2024
- [Fiche thématique Sphere : Réduire l'impact des interventions humanitaires sur l'environnement](#)
- [Feuille de route pour la décarbonation : Guide opérationnel pour les organisations humanitaires internationales](#)
- Ressources sectorielles sur les changements climatiques, adaptations et orientations

Annexes

Annexe 1 – Exemples de normes environnementales

Annexe 2 – Cartographie des engagements

Annexe 3 – Extrait du Roadmap

Annexe 4 – Modèle de Plan local de gestion environnementale (LEMP)